Paris, le 11 mars 2024

# Présentation du projet de loi sur la fin de vie par le Président de la République

Dans une interview à Libération et à La Croix, le Président de la République a dévoilé aujourd'hui les grandes lignes du futur projet de loi sur la fin de vie.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins sera amené à se prononcer sur ce texte quand il sera présenté en Conseil des ministres.

Ce texte constitue une avancée significative pour la prise en charge des patients en fin de vie. La philosophie et l'esprit général du texte, tels que présentés par le Président de la République, semblent s'inscrire dans la continuité des conclusions de la Convention citoyenne sur la fin de vie et des conclusions de l'Ordre des médecins, présentées lors de son assemblée générale en avril 2023, notamment sur le développement des soins palliatifs, sur l'exclusion des mineurs et des patients hors d'état de manifester leur volonté, et la prise en compte du rôle et de la place des médecins dans le processus, via une consultation collégiale.

Cependant, l'Ordre des médecins reste sur ses positions et sera extrêmement vigilant quant au respect du code de déontologie, ainsi qu'au choix des personnes intervenant dans la réalisation de l'acte, si la loi en dispose ainsi.

www.conseil-national.medecin.fr
@ordre_medecins

Contacts presse
Jeanne Delatouche - 06 73 79 95 97 jeanne.delatouche@gantzeragency.com
Marie Spiteri - 06 79 46 15 43 marie.spiteri@gantzeragency.com